



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 (9h-12h)

Présents : Anne-Marie ALAIS, Jean-Pierre BONIN, Marie-France CONTANT, Martine DELDEM, Carmen ESCLOPÉ, Philippe GALLIER, Roger GOULOIS, Catherine HAENSLER, Guy HUBERT, Camille HYBOIS, Eddy KHALDI, Christine LAGRANGE, Michèle LIBOT, Jean MILLAIRE, Pierre MIMRAN, Philippe PÉLISSIER, Mireille SABATTIER, Edith SEMERDJAN, Nicole TAVARÈS, Christian VANDENDRIESSCHE, Christian VIGNAUD.

Excusés : Christian ASTIER, Philippe FOLTIER, Jean MOREAU, Bernard RACANIÈRE, Françoise RISS.

21 présents

1/ Adoption du Relevé de décisions du 17 octobre 2024 : Adopté à l'unanimité

2/ Ordre du jour du 14 novembre 2024 : Adopté à l'unanimité

3/ Questions diverses : seront intégrées dans le déroulé de la réunion.

4/ Activités :

- 18 octobre AG 81 (Tarn) : avec le DASEN, des élus locaux, et de nombreux DDEN de l'Union.
- 21 octobre : réunion de la Commission Éducation du Collectif Laïque National
- 29 octobre : rencontre d'Eddy et du Directeur adjoint du Cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, qui connaît bien les DDEN. La ministre a reçu des questions écrites de Députés et Sénateurs auxquelles elle va répondre. Nous reprendrons ces réponses dans nos publications.
- 5 novembre : audience au tribunal correctionnel de Paris contre le Délégué laïque. Délibéré 17 décembre.
- 6 novembre : rencontre avec Jean-Louis GARCIA et Sébastien MOUNIER, Chef de Bureau DGESCO de l'École inclusive. Très bon accueil. Sébastien MOUNIER soutiendra notre enquête.

Les DDEN s'occuperont des écoles et l'APAJH des familles. La mise en application de la loi PIAL montre la difficulté de recruter des AESH dans le cadre de la Pause méridienne et de la restauration scolaire. Il y a une loi récente mais un manque de moyens. Notre enquête sera un bon moyen pour étayer une demande de formation et de professionnalisation nécessaires des AESH. Nous avons d'excellentes relations avec l'APAJH qui défend les mêmes valeurs de laïcité que nous.

- 6 novembre après-midi : réunion avec la Commission restauration pour finaliser le Livret. Certaines écoles sans DDEN ont pu participer à l'enquête avec l'autorisation des DASEN, ce qui a permis de nous faire connaître. Certains départements ont envisagé de faire des visites d'écoles là où nous n'avons pas de DDEN.

Le livret sur la Pause méridienne doit être finalisé pour le lundi 25 novembre. Il doit paraître en janvier 2025. Il aura 64 pages. Envoyer les derniers textes ou remarques à Martine. Pour 3000 exemplaires, cela coûtera 5 500€. Même coût que pour l'enquête sur les sanitaires.

- 7 novembre : le Comité Laïcité République a remis le Prix de la Laïcité à Sophie ARAM.
- 23 novembre : réunion de la Délégation de Douai avec son Président et son Secrétaire général départemental, en présence d'Eddy et du DASEN.

5/ Renouveau quadrienal :

Utiliser le 4 pages : « **Je deviens DDEN** ».

Pour les DDEN en fonction, il existe un modèle de formulaire simplifié à faire valider par le DASEN.

Ce renouvellement simplifié se gère par les Unions, il y a différentes pratiques.

Mais c'est le DASEN qui nomme, il faut rester dans le cadre statutaire du Code de l'Éducation.

6/ Publications :

La livraison gratuite du Délégué est à la charge de la Fédération. Il faut l'utiliser en inscrivant à la fin du fichier adhérent du département les noms des responsables institutionnels et associatifs pour « Faire connaître et reconnaître notre fonction ».

La liste sera arrêtée au 20 novembre. Il est impératif de mettre à jour la livraison gratuite en direction du monde éducatif (IEN, DASEN, Recteurs, Préfets, Collectivités locales, Organisations amies). Ce fichier doit être mis à jour régulièrement.

Le prochain numéro traite du bâti scolaire de Marseille, avec une intervention de la Déléguée générale du Réseau Canopé, le Syndicat des IEN, les syndicats enseignants SNUIPP et Se-Unsa, pour soutenir notre action. En encadré : « Je deviens DDEN ». Cet encadré existe aussi en format numérique pour être diffusé.

Ce numéro du Délégué sera en routage le 13 décembre, avec un Edito sur la Loi 1905.

7/ Trésorerie :

Des Unions n'ont pas encore envoyé leur cotisation.

Dépenses principales : Congrès ; Délégué, salaires et charges.

Augmentation des charges du Siège et du routage du Délégué.

Des Unions ne diffusent pas les circulaires, ni la Lettre du DDEN. Peu d'adhérents sont connectés.

Tous les adhérents ont droit à l'Internet.

Dons inondations au Pas-de-Calais :

La défiscalisation a été reçue mais tous les chèques ne sont pas encore encaissés. Une demande d'information a été demandée sur l'utilisation de ces dons.

34 dons ont été reçus pour un montant de 5 270€. Cette somme a permis de venir en aide sur le bassin de Saint-Omer à 2 écoles pour le remplacement de livres de bibliothèque et de tapis de gymnastique, pour un montant de 1 000€ ; sur le bassin de Bruay Béthune, remplacement de jeux didactiques, pour un montant de 497,32€. Un projet est à l'étude sur le bassin de Berck Montreuil pour 3 écoles pour un montant de 1500€ et sur le secteur de Boulogne, 4 écoles interrogées sur leurs besoins est en attente de réponse.

À ce jour, ont été dépensés 2 997,37€ ; restent donc 2 272,63€ qui serviront pour les 4 autres écoles.

Des photos ont été réalisées lors de la remise des chèques, elles seront utilisées dans « le Délégué » de mars.

Une circulaire sera envoyée pour informer sur l'utilisation des fonds.

Certaines Unions se trouvent en grande difficulté par le manque d'adhérents. Elles seront aidées par la Fédération.

Pour aider au recrutement, consulter le site : **JeVeuxAider.gouv.fr**

Les personnes qualifiées qui siègent dans les collèges peuvent devenir DDEN. Une circulaire sera envoyée.

Rectificatif au relevé de décisions du Conseil fédéral du 17 octobre 2024 :

Laïcité : lors de la cérémonie d'hommage à Samuel Paty devant le collège à Conflans-Ste-Honorine, Marie-France Contant a pris la parole et dans l'assistance, Jeanne Saubois et Jean-Pierre Bonin des Yvelines, Mylène Rossignol et Michèle Cognet du Val-de-Marne étaient présents.

Fin de la réunion : 11h45 Prochain Conseil fédéral : **11 décembre 2024** 9h-12h

Eddy KHALDI

Édith SEMERDJIAN